

Réunion Publique de lancement de la concertation

sur les aménagements de secteurs T.A.S.E. et YOPLAIT

Mardi 20 janvier 2009

Accueil par Denis BERNADET - médiateur

I. LE CONTEXTE DU PROJET

Bernard GENIN, Premier adjoint au maire de Vaulx-en-Velin, souligne la portée de ce projet d'agglomération qui va permettre de redynamiser tout un secteur de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, dans la lignée de la réalisation du pôle multimodal de transport et du pôle de loisirs et de commerces à venir.

Dans ce projet, les élus attachent une importance particulière à 3 points :

- le respect de l'histoire du quartier ;
- l'approche environnementale de ce projet conçu comme un projet de développement durable ;
- l'intérêt de la concertation, avec les ateliers thématiques organisés.

Roland CRIMIER, Vice-président du Grand Lyon, en charge des grands projets d'agglomération, situe le projet Carré de Soie dans la politique des grands projets d'agglomération du Grand Lyon :

- il illustre la volonté du développement équilibré de la première couronne de l'Est lyonnais
- il participe à la limitation de l'étalement urbain.

Avec une superficie de 500 hectares - plus grand que la Confluence -, positionné sur deux communes, il symbolise l'émergence d'un pôle et de nouveaux quartiers à vivre.

L'approche d'urbanisme est relativement nouvelle : elle s'appuie sur le pôle multimodal existant – et non l'inverse - ; c'est le premier quartier de l'agglomération qui va se construire autour de lignes de transports en commun. Il intègre également le pôle de loisirs et de commerces, et constituera à terme un ensemble à vivre, où les habitants pourront aussi trouver de l'emploi sur place.

Roland CRIMIER préside le comité de pilotage du Carré de Soie. Celui-ci réunit les maires, les adjoints à l'urbanisme, le Vice-président Gérard CLAISSE en charge de la concertation. Il peut être élargi aux vice-présidents, élus, techniciens... sur les thématiques particulières qui les concernent.

Il réaffirme son souhait de voir sur ce projet une étroite concertation entre les villes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

Le Carré de Soie fait partie du plan de mandat, il est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements ; sa réalisation s'étalera sur plusieurs mandats en raison de son importance. Roland CRIMIER insiste sur la volonté politique de l'ensemble des élus du Grand Lyon de faire avancer ce projet. Lors du prochain bureau délibératif, le lancement de la consultation pour la passerelle entre le pôle de transport et le pôle de loisirs et de commerce sera à l'ordre du jour.

Richard LLUNG, adjoint à l'urbanisme de Villeurbanne, explique que le projet – considérable : le domaine étudié représente 5 fois la superficie du Parc de la Tête d'Or ! - constitue pour Villeurbanne une porte d'entrée sur la ville. Pour les Villeurbannais, investis affectivement dans leur quartier, c'est une possibilité d'avoir accès au reste de l'agglomération avec les transports à proximité, tout en demeurant dans ce secteur. Les élus veilleront à ce que les loyers restent accessibles pour les habitants.

Pour la ville, il est important de coordonner les différents projets d'agglomération – Gratte-Ciel Nord, au centre de Villeurbanne, en est un – et de conserver la mémoire des quartiers. Dans cet esprit, le comité de pilotage a présenté au mois de décembre aux habitants et aux associations sa décision de maintenir le tracé des rues, l'habitat existant au sud de la rue de la Soie et l'usine T.A.S.E. Plus qu'un bâtiment emblématique – il est question qu'elle soit classée par la DRAC -, c'est une manière de garder une trace de ce qu'est la ville. Sans quoi seul le nom de la soie demeurerait. Enfin, il rappelle que les habitants avec leur connaissance du quartier, ont un rôle à jouer dans l'élaboration du projet. Bien entendu, la viabilité financière demeurera un enjeu pour les collectivités.

Gérard CLAISSE, Vice-président du Grand Lyon en charge de la participation citoyenne et de la concertation, rappelle que la concertation sur ce projet du Carré de Soie a démarré il y a sept ans.

Première phase de concertation : elle a eu lieu entre 2002 et 2004 sur la conception du pôle de loisirs - qui sera inauguré le 30 mars 2009. Au cours de cette réflexion, il a été demandé d'engager une réflexion sur un projet urbain global du Carré de Soie

Deuxième phase de concertation : elle s'est déroulée entre 2004 et 2006 avec Bruno DUMETIER, architecte urbaniste en chef du projet du Carré de Soie.

L'objectif était de définir les grands principes d'aménagement de ce territoire de 500 hectares. La valorisation de son patrimoine - naturel, bâti, humain, avec une histoire exceptionnelle – a été abordée ; la volonté d'inscrire ce territoire dans une politique de développement durable - en restructurant le quartier, en utilisant les énergies renouvelables, en développant des modes doux... - a été identifiée. Des débats ont eu lieu sur la densité, sur l'idée de la diversité de population - jeunes actifs, personnes âgées – et de la mixité sociale - logement social, logement intermédiaire, accession... Enfin il a été question des activités économiques, parce qu'avec une desserte importante, ce territoire a des potentialités fortes - notamment en matière de développement tertiaire.

Un plan-guide élaboré et finalisé, reprend les thématiques abordées.

Pour poursuivre dans ce processus, un comité de suivi participatif a été mis en place. Les associations, les conseils de quartier, les comités d'intérêts locaux, les acteurs du territoire sont invités, trois fois par an, à participer au suivi de ce projet et à faire remonter les attentes.

Troisième phase de concertation : elle s'engage actuellement pour définir les projets urbains de deux secteurs – le secteur T.A.S.E. sur Vaulx-en-Velin et le secteur Yoplait sur Villeurbanne, pensés ensemble dans un unique projet d'agglomération : le projet du Carré de Soie. La concertation sera unique elle aussi.

L'urbaniste référent Philippe VILLIEN a pour mission de définir une composition urbaine sur ces deux secteurs : il s'agit de penser ces deux morceaux de ville en termes d'habitat, de déplacements, d'espaces verts et de places publiques, de commerces, de services aux habitants, d'activité économique, d'environnement... L'apport des habitants au projet urbain est à ce titre fondamental, car la concertation repose sur trois expertises :

- l'expertise politique, celle des élus
- l'expertise technique, celle des consultants, des professionnels de l'urbanisme
- l'expertise d'usage, celles des citoyens qui vivent au quotidien ce territoire

Le projet sera enrichi de la mise en commun des idées, des attentes, parfois des inquiétudes et des désaccords émis entre ces expertises.

L'action publique est aujourd'hui impactée par le contexte économique perturbé et incertain. L'issue d'un projet urbain, dans lequel intervient une multitude d'acteurs, dépend de leur capacité à se mobiliser et à investir. Dans une période où les finances publiques sont tendues, en maintenant - voire développant - une capacité d'investissement supérieure au précédent mandat, le Grand Lyon fait le pari que les collectivités locales peuvent être un outil de relance de l'économie locale. La capacité d'investissement de la communauté urbaine est de deux milliards d'euros ; celle du Sytral de un milliard d'euros. Toutefois, avec un projet d'une durée de quinze ans environ, la prudence sur les investissements et les échéances sera de mise.

Le calendrier de la concertation est le suivant :

- 20 janvier 2009 : lancement de la concertation sur ces deux opérations Yoplait et T.A.S.E.
- février à avril 2009 : conférence, visites, ateliers...
- mai ou juin 2009 : atelier de restitution de l'ensemble des échanges sur la composition urbaine
- septembre ou octobre 2009 : restitution des arbitrages politiques.

Échanges avec le public

Pour répondre à Mme COULOS VAILLANT , des Robins des Villes, à Mme GIANETTI, présidente de l'association Vaulx Carré de Soie, et à M. VIDAL, de l'Inter quartier Carré de Soie de Villeurbanne, Richard LLUNG, Bernard GENIN et Roland CRIMIER réaffirment d'une même voix leur volonté de préserver la dimension historique et patrimoniale du quartier. À ce titre, l'usine T.A.S.E. est reconnue comme un élément urbanistique qui marque le quartier. Son classement par la DRAC a été demandé, la réponse sur ce dossier interviendra en avril ; en parallèle une étude est réalisée pour en connaître le degré de corrosion, de vétusté, et pour évaluer le coût d'une mise en valeur ou d'une réhabilitation totale ou partielle. La décision appartiendra au comité de pilotage.

Mme BELHACENE, des cités T.A.S.E., et Mme DEFILIS, des Brosses, évoquent les problèmes de mauvaise desserte des transports publics, en particulier avec la ligne 52.

Bernard GENIN confirme que paradoxalement, avec l'implantation du pôle multimodal, des modifications du réseau de surface des TCL ont affecté les habitants. Après avoir transmis les pétitions des citoyens, les courriers des élus, le Grand Lyon va relancer le SYTRAL. L'objectif est d'améliorer les dessertes des quartiers excentrés comme les cités T.A.S.E., les Brosses, les Castors, ainsi que les quartiers sud de Vaulx-en-Velin.

II. LE PROJET URBAIN

Bruno DUMETIER, urbaniste en chef du projet, situe le Carré de Soie au sein de l'agglomération lyonnaise. En périphérie de l'hyper centre - les villes de Lyon et de Villeurbanne -, sur la « première couronne est », de grandes opérations de ZUP s'étaient développées. Dans les années 1990-2000, de nombreux habitants se sont déplacés en deuxième et troisième couronnes, pour y trouver des logements individuels. Avec ce phénomène d'étalement urbain, il est difficile d'implanter de bonnes infrastructures, des réseaux qui permettent une desserte fine des quartiers.

Aujourd'hui, une attention particulière est portée sur la manière dont l'habitat sera distribué au sein de l'agglomération, et l'objectif est d'éviter de l'étaler en grignotant le territoire agricole.

Le Carré de Soie ne se situe pas sur la ville de Lyon, contrairement aux projets Confluence, Duchère, Gerland... Il marque une véritable prise en compte de la dimension communautaire. Le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL), remis à l'étude actuellement – il concerne 70 communes -, se développe vers l'est : le Carré de Soie est bien au cœur de ces préoccupations de développement urbain.

Dans le cadre de sa réflexion sur la transformation de ce territoire, Le Grand Lyon a décidé avant tout l'installation de transports en commun structurants :

- la récupération du chemin de fer de l'Est lyonnais pour y installer le tram T3,
- le tram express qui desservira l'aéroport Saint-Exupéry,
- la prolongation de la ligne A jusqu'à la Soie pour mettre en connexion le tram et le métro
- la création d'un pôle multimodal

L'addition de ces infrastructures de transport a réuni là une capacité de déplacement exceptionnelle dans l'agglomération lyonnaise : elle représente à terme le deuxième pôle d'échange de l'agglomération lyonnaise.

Ce dispositif devra être complété par un réseau de surface, type bus, qui permette aux gens de se déplacer jusqu'au pôle multimodal. Dans un prochain mandat, l'axe A8 devrait permettre, sur un axe nord-sud, de relier le nouveau centre de Vaulx-en-Velin jusqu'à la Soie, avec une nouvelle infrastructure de transports en commun - tram ou transport en commun en site propre à haute performance. Le tracé en est complexe dans ce secteur, compte tenu de l'enclavement qu'il connaît avec la présence du canal et du Rhône.

Le premier regard porté sur le quartier de la soie concernait son histoire. Elle a commencé en 1925 par l'implantation de l'usine T.A.S.E. par la famille Gillet, qui fabriquait la soie artificielle. Les photos témoignent de l'organisation urbaine de cette cité industrielle, où étaient associés les lieux de travail, les lieux d'habitation et les lieux de ressources – les habitations ayant presque toutes un jardin ouvrier. La présence du canal, qui constitue une barrière entre le nord et le sud de Vaulx-en-Velin, et l'hippodrome constituent d'autres éléments de patrimoine du quartier.

L'idée est aujourd'hui d'utiliser ces éléments pour aménager un concept de « parc habité » :

- aménager les rives du canal et développer des activités de loisirs et de sports liées à l'eau ; le projet de l'Anneau bleu est celui du lien entre le canal et le Vieux Rhône
- épaissir le corridor en partie aménagé avec beaucoup de végétal
- relier les trois lignes constituées par la chaîne des stades en une promenade jardinée

En organisant la continuité des espaces extérieurs végétalisés, plantés, publics ou privés, on entérine une discontinuité du bâti.

En parallèle, un autre concept prévoit l'aménagement d'un îlot urbain fertile :

- urbaniser sous la forme d'îlots ouverts avec des espaces extérieurs privatifs qui s'ouvrent sur les rues et sur les espaces publics
- retrouver des continuités de rues et de voies, mais en évitant que le quartier ne soit traversé par des nouvelles voies qui amèneraient un trafic non désiré
- organiser au cœur du quartier la desserte de transports en commun et tracer des cheminements piétons et des allées pour les vélos, de manière à ce que transports en commun et modes doux soient complémentaires

Le plan-guide reprend la réflexion et les choix proposés ; c'est un outil sur lequel on peut revenir, puisque l'on se situe dans une logique d'évolution urbaine négociée entre des opérateurs privés, des opérateurs publics et les collectivités concernées.

Roland CRIMIER précise qu'il faudra travailler en concertation sur les espaces publics et sur l'aménagement de liaisons et d'axes structurants entre les secteurs. Les propositions seront la base de travail.

Joseph SALAMON, responsable du projet sur les secteurs TASE et Yoplait, rappelle l'objectif annoncé de développer un grand quartier durable : en termes de mixité sociale, de déplacements doux, de variété d'espaces publics, de respect des spécificités locales et d'intégration des enjeux environnementaux.

Des outils ont servi de base pour faire des propositions en ce sens : études de faisabilité, état des lieux social, environnemental, sur les déplacements, sur les modes doux, sur le stationnement, sur l'habitat, sur les activités...

Les orientations proposées :

- confirmer la rue de la Soie, l'avenue Carmagnole-Liberté et la rue de la Poudrette comme axes structurants ;
- créer des voies nouvelles : prolonger la trame viaire à l'est de l'opération ; prolonger la rue Francia au nord et au sud pour assurer un lien des deux côtés ; prolonger la rue du Rail pour avoir une continuité avec l'opération.
- créer un espace public Nord-Sud pour confirmer la liaison nord-sud évoquée par Monsieur DUMETIER ;
- conserver et réhabiliter la partie centrale de Yoplait ;
- étudier des interfaces - liens avec le reste de la ville - autour des usines T.A.S.E, Yoplait, les cités T.A.S.E., la future implantation d'Interpol...

Devant les vives réactions des participants à l'idée que la prolongation de la rue du Rail soit synonyme de démolition de l'usine, Gérard CLAISSE rappelle que l'usine T.A.S.E. est propriété actuellement d'un investisseur privé, et que sa façade – et non l'aile est - elle est protégée au PLU.

Philippe VILLIEN est l'architecte urbaniste référent pour les orientations d'aménagement sur ces deux secteurs. Il exprime trois rêves pour le Carré de Soie :

- redonner leur place aux piétons
- vivre la ville dans la nature en inventant un nouveau concept de cité-jardin
- créer des espaces publics généreux

Il insiste sur l'utilité de la concertation ; sur la richesse d'une mémoire dans ce projet ; et sur l'intérêt de faire venir de nouveaux habitants là où d'autres vivent depuis longtemps.

Échanges avec le public

Léon DOUTRELEAU, habitant du quartier, s'interroge sur le tracé de l'axe A8 et la pollution qu'il risque d'engendrer ; Khalid BOUKAMEL, des petites cités T.A.S.E., suggère de le réserver aux modes de déplacement doux.

En réponse aux inquiétudes exprimées sur l'absence d'outils mis en place pour préserver le patrimoine, Roland CRIMIER indique que l'attention aux habitants et le souci d'intégrer l'existant tiennent lieu de dispositif. Richard LLUNG confirme que les décisions du comité de pilotage constituent un engagement fort. Gérard CLAISSE réaffirme que l'ensemble patrimonial T.A.S.E. est une richesse de ce quartier et que le projet doit s'adosser sur ce génie du lieu.

Richard LLUNG rassure une habitante sur le maintien des habitations rue de la Soie et rue Decomberousse.

Khalid BOUKAMEL nuance la notion de préservation du quartier et insiste sur le danger de l'uniformisation des habitations. Gérard CLAISSE confirme que la préoccupation politique demeure le maintien du patrimoine en le faisant vivre avec la population qui y habite.

Une habitante s'inquiète de la hauteur des bâtiments évoqués par Philippe VILLIEN.

Une habitante du quartier Laurent Bonnevey demande si des friches pourraient être consacrées aux lieux de création artistiques.

Gérard CLAISSE confirme à Jean-Paul DUMONTIER (Usine sans fin) qu'une maison du projet sera élaborée d'ici à fin 2009, et qu'elle constituera un lieu d'information et d'exposition où travailler et débattre sur les aménagements du Carré de Soie.

III. LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

3 février 2009 à 19 h : conférence-débat sur les grands enjeux de la ville demain, animée par le directeur de l'institut de l'urbanisme de Lyon (IUL), à la salle des fêtes familiales de Villeurbanne.

Samedi 28 février : deux visites de quartiers (secteurs tASE et Yoplait, pôle de loisirs, hippodrome...)

Mars - avril : deux ateliers de concertation (30 à 35 personnes par atelier) par thématique. Ils auront lieu les mardis, à 19 h, à compter du 10 mars. 5 thématiques seront traitées :

- 1) éco quartier. La thématique regroupera les questions de développement durable, des énergies renouvelables, du traitement des eaux pluviales....
- 2) demain dans ces deux nouveaux quartiers. La concertation concernera la question du logement, de la densité, la hauteur des immeubles, la mixité des fonctions, l'accession à la propriété, le travail et la vie dans le secteur, aux différents moments de la journée et de l'année...
- 3) les espaces publics et les équipements publics. Quels équipements publics dans ce quartier pour la petite ville qui accueillera 5 000 nouveaux habitants d'ici à 15 ans ? en matière culturelle, scolaire, petite enfance, personnes âgées... Quels lieux de rencontre ? quelle place pour la nature dans la ville ?
- 4) la question du patrimoine. Les études réalisées par l'agence d'urbanisme seront présentées, ainsi que les

modes opératoires envisagés par la collectivité pour valoriser et protéger le patrimoine humain, naturel, la mémoire sociale...

- 5) les déplacements. Comment stationner dans ce quartier, comment circuler en voiture, comment se déplacer à pied, quelle place donner aux modes doux, quels itinéraires tricoter pour que la ville soit plus conçue non plus autour de la voiture particulière mais pour et autour des habitants ?

Fin mai : réunion de restitution : on est là avec les services du Grand Lyon

Octobre : réunion publique de présentation des projets sur Yoplait et sur T.A.S.E. validés par les élus et présentation des calendriers prévisionnels et un phasage du projet pour le mandat.

Roland CRIMIER remercie les participants pour leur présence et la qualité du débat, ainsi que les élus et les techniciens du Grand Lyon et des villes qui mettent beaucoup de cœur dans ces projets. Il propose d'imaginer la vie différemment demain pour pouvoir changer le présent.